



## AVIS PUBLIC

### APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3001-96-22

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-3001-96-22 modifiant le règlement Z-3001 visant à permettre qu'un lot d'angle situé sur la rue Principale ne soit occupé que par un usage « commerce de voisinage » ou « commerce artériel » avec ou sans logement(s) à l'étage.

La Municipalité régionale de comté de Roussillon a délivré, en date du 5 juillet 2022, le certificat de conformité de ce règlement.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 6 juillet 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

## PUBLIC NOTICE

### APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF BY-LAW Z-3001-96-22

**PUBLIC NOTICE** is given that during the regular sitting held on May 16, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the by-law Z-3001-96-22 amending By-law Z-3001 to allow a corner lot located on Principale Street to be occupied only by a "Neighbourhood Commercial" or "Arterial Commercial" use with or without dwelling unit (s) on the second floor.

The Municipalité régionale de comté de Roussillon has issued on July 5, 2022, the certificate of conformity of the by-law.

It comes into force on the day of the publication of the present notice and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

*The present text is not official; thus, the French version prevails.*



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC  
D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT Z-3001-96-22**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 6 juillet 2022, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-3001-96-22 modifiant le règlement Z-3001 visant à permettre qu'un lot d'angle situé sur la rue Principale ne soit occupé que par un usage « commerce de voisinage » ou « commerce artériel » avec ou sans logement(s) à l'étage, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 6 juillet 2022, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 6 juillet 2022.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**